Séné, le 21 Octobre 2021

Association Sénéthon

telethonsene@laposte.net

http://senethon.jimdofree.com

Réunion Assemblée Générale 2021

Date de la réunion : Jeudi 21 Octobre 2021

Lieu : Salle La Salicorne SENE Heure de début : 18 h 30 Heure de fin : 20 H

Date des invitations: Par Mail le 6/10/2021 par G.B

Membres du bureau présents :

- Mr Gil Brégeon / Président
- Mr Mikael Pellegrinelli / Vice-président
- Mr Patrick Le Duigou / Trésorier
- Mr Hervé Mélandre / Secrétaire
- Mme Bénédicte Brégeon / Secrétaire adjointe

Membre du bureau absente excusée

Mme Cathy Plougoulen / Trésorière adjointe

Invités:

- Mr Claude Dréau
- Ainsi qu'environ 120 personnes oeuvrants pour l'évènement , bénévoles ou membres d'associations ou partenaires
- 23 personnes sont présentes
- Les correspondants locaux de la presse : Ouest France et le Télégramme sont présents

Compte rendu:

En ouverture Gil Bregeon précise que nous sommes très heureux de retrouver toutes les associations présentes après les différents problèmes liés à la pandémie de Covid-19 et remercie Madame la Maire de Séné, Sylvie Sculo de sa présence. Il remercie également Madame Laurence Uso de l'AFM Téléthon pour sa participation.

Dans un premier temps une présentation du 'teaser' pour la manifestation de 2021 est faite. Les représentantes de l'AFM demandent a ce que l'on puisse leur faire parvenir un film du déroulement de l'épreuve de nage si possible, l'AFM étant à la recherche pour sa communication de films sur des épreuves un peu particulières.

A la suite de cela le bilan moral de l'association est présenté par le secrétaire en ces termes :

L'association Sénéthon a été créée pour fédérer les différentes manifestations prévues dans le cadre du Téléthon sur la commune de Séné et également pour répondre aux demandes administratives (DDTM, Mairie, etc.) dans un cadre juridique reconnu. (assurance, demandes et versements des subventions, etc.)

Précédemment l'organisation autour des animations était informelle et à la seule initiative de quelques personnes.

La création de cette association a été réalisée en 2020 mais du fait de la pandémie et des conditions sanitaires il n'a pas été possible de tenir une assemblée générale jusqu'à ce jour.

Pour rappel en 2020 et en ce début d'année il était impossible de tenir des réunions. Les documents relatifs à la création de l'association ainsi que les statuts sont disponibles et nous pouvons les transmettre à la demande.

A cet égard, le bureau actuel n'étant pas l'expression d'un vote collectif, il pourra faire l'objet d'un nouveau vote dans le cadre d'une prochaine assemblée générale ou d'une assemblée extraordinaire réunie à la demande de toute personne adhérente à l'association et à jour de sa cotisation.

Ce jour marque donc la première assemblée générale de l'association Sénéthon et nous vous présentons donc les objectifs de cette association qui est de pérenniser l'épreuve de nage de L'île d'Arz à Séné (nombre de nageurs) et de développer les différentes animations afin de collecter le plus possible de fonds pour l'AFM-Téléthon. Pour finir le nombre de nageurs par année et la collecte correspondante font l'objet d'une communication, ce qui permet de voir l'évolution du nombre de nageurs et de la collecte correspondante. (20 nageurs en 2012 120 nageurs en 2019 pour la dernière édition et une collecte record de 5784 Euros en 2018.)

A la suite de cette présentation le président Gil BREGEON demande à l'assistance l'approbation du bilan moral.

Aucune objection n'est relevée et le bilan moral est validé.

Le président demande également l'approbation du bureau constitué dans les conditions exposées par le bilan moral.

Aucune objection n'est exprimée et le bureau est validé.

Gil remercie Claude Dréau pour le travail réalisé pour le site de l'association ainsi que pour le nouveau dispositif d'inscription au Défi de Séné au travers de l'application HELLOASSO.

Claude Dréau intervient pour expliquer la décision d'utiliser la plateforme HELLOASSO ainsi que de rendre payant la participation au Défi de Séné.

La somme de 12 Euros pour l'inscription est justifiée eu égard à tous les évènements similaires proposés.

La réunion se poursuit par la présentation du bilan financier par le trésorier.

Celui-ci fait un rappel des sommes récoltées lors des précédentes éditions du Défi de Séné par l'ensemble des associations et partenaires de ce Défi.

L'édition 2020 annulée à cause de la pandémie de Covid 19 a cependant permis de récolter 3084 Euros avec une collecte virtuelle et quelques dons.

Le trésorier expose ensuite les comptes de l'association avec un solde positif au 21 Septembre 2021 de 786,11Euros.

Le président demande alors l'approbation du bilan financier.

Celui-ci ne soulève aucune objection de l'assemblée et est donc adopté.

L'édition 2021 du 'Défi de Séné pour le Téléthon' marque le 10 ème anniversaire de cette manifestation et le président communique alors sur les différents cadeaux qui seront offerts aux participants de la nage ainsi qu'aux bénévoles.

Gil Bregeon présente à l'assemblée les gilets qui seront portés par les bénévoles et les différentes illustrations des bonnets, tee-shirts etc.

La réunion aborde ensuite les perspectives sanitaires prévues pour le bon déroulement des différentes animations prévues sur le site de Port Anna le Dimanche 5 Décembre.

Le port du masque sera obligatoire dans le chapiteau mis à la disposition des nageurs et lors de leur transfert en bateau en direction de l'île d'Arz.

La question se pose ensuite de comment canaliser le public et doit-on procéder à un contrôle des 'passe sanitaire'.

Madame la Maire intervient alors et considère que le contrôle du passe sanitaire sera difficile à mettre en place du fait que les accès au site sont difficiles à fermer. Par contre selon les dispositions actuelles la restauration devrait être assise ce qui pose également le problème de mise à disposition par la mairie de tables et de bancs. Madame la maire mentionne également que les conditions sanitaires sont susceptibles d'évoluer et que de nouvelles directives sanitaires devraient être publiées vers le 15 Novembre, de plus, elle propose à l'association la fourniture de gel Hydro Alcoolique par la Mairie.

A la suite de cette intervention, le président présente les objectifs 2021 qui consistent à fidéliser les bénévoles,

récolter un maximum de fonds,

fédérer les associations.

susciter l'adhésion d'autres associations pour de nouvelles animations et axer les différentes animations sur la sécurité.

Le président aborde ensuite les questions relatives à la participation des différentes associations partenaires du Défi de Séné.

Il est à noter l'absence de représentantes de **Séné GYM,** cependant une date pour une animation Zumba figure au calendrier des festivités du bulletin municipal le samedi 27 Novembre à la salle de Limur. (Cela reste cependant à confirmer)

Les représentants pour la **marche** (Anne-Marie et Gildas Dréano) sont absents (excusés) mais se sont engagés pour encadrer une randonnée avec un départ à 13 H 45 de Port-Anna afin de revenir pour l'arrivée des participants du défi à la nage.

Les **Amis de Port Anna** (Thierry Jacob) sont d'accord pour assurer la restauration avec la confection de sandwiches dès le matin et la fabrication de crêpes avec la réserve qu'ils ne sont pas en mesure de fournir les denrées du fait de l'annulation de la semaine du Golfe en 2021.

Thierry Jacob demande également que l'on communique pour faire réaliser des gâteaux (bénévoles) pour les vendre à la part.

Gil bregeon envisage de solliciter le magasin Intermarché afin d'obtenir des denrées à fournir pour la restauration ou du moins des remises pour celles-ci.

Les **Amis de Kerarden** (Bernard Le Gallic) sont partants pour la balade en calèche dans différents villages de Séné avec un départ prévu à 9 H 30 pour cette animation et une arrivée à midi au bourg de Séné.

En ce qui concerne les chorales il ne semble pas possible d'arriver à une coordination de celles-ci pour cette année. La chorale **Kan Avel** a prévu une représentation au profit du Téléthon en date du 12 Décembre et la représentante de la chorale **Micasalys** informe l'assemblée qu'une représentation de deux chorales est prévue le 4 Décembre à la salle des fêtes de Séné.

Les représentantes du **Club Canin Vannetais** nous assure d'une démonstration de chiens de sauvetage avec la remarque que du fait du coefficient de marée et de l'heure de la manifestation, un aménagement des horaires pour cette démonstration serait à prévoir.

Les opérations **Peluche** (Armelle Monfort), **Cordon bleu** (Mairie de Séné) et danse (**AFCS**) sont également reconduites pour cette année.

Les **Amis du Sinagot** (Jean-louis Le Huitouze) seront également présents et envisagent des sorties en mer dès le matin en fonction bien sûr de la météo et de la marée.

Gil Bregeon évoque le fait que l'association du **Raid du Golfe** envisage de reproduire leur opération de l'année dernière (2020) qui consiste à courir de Kérino (Vannes) à Port-Anna (arrivée vers 11 heures) pour contribuer aux dons pour le Téléthon.

Une demande du CKCV pour pouvoir accéder au parking de l'évènement avec leur matériel (fourgon+remorque) est acceptée.

La remorque servira de barrière réglementaire dans le cadre de la protection a assurer pour le plan 'VIGIPIRATE' cependant les clés du fourgon devront être remises à l'organisation afin de pouvoir déplacer ce véhicule pour l'accès des véhicules de secours le cas échéant.

Le problème des parkings est ensuite évoqué avec la mise en place d'une signalisation et de bénévoles pour guider les véhicules des spectateurs vers les parkings de Barrarac'h.

La participation des jeunes du conseil municipal de Séné pour la gestion des parkings est requise et selon les derniers contacts avec les services de la mairie cela est assuré.

Gil Bregeon présente ensuite le parcours de la nage du Défi de Séné.

Cette nage se déroulera entre la cale de Béluré à l'île d'Arz et le port de Port Anna à Séné et sera balisé par des bouées.

Cette nage se déroulera avec un coefficient de marée de 103 ce qui implique qu'aucune modification de parcours ne peut être envisagée en cas de coup de vent comme dans l'édition 2018 qui consistait en une boucle (départ de port Anna bateau à virer à Boëdic et retour).

Comme d'habitude le dispositif de sécurité sera assuré par des kayaks entourés de pneumatiques et divers bateaux avec 2 'bateaux-balais'.

Une seule fréquence VHF sera utilisée et seulement en cas de problème aucune communication ne devra être réalisée sur cette fréquence.

Par ailleurs un numéro d'appel (portable) sera communiqué à l'ensemble des accompagnants (kayaks, bateaux etc.) lors d'un 'briefing' avant le départ.

Ce briefing sera également l'objet d'un exposé des consignes de sécurité à respecter pendant l'épreuve.

L'embarquement des participants se fera à 14 Heures à Port Anna pour le transfert à l'île d'Arz et le départ sera donné de la cale de Béluré vers 14 H 20 / 14 H 30.

Un contact avec la Mairie de l'île d'Arz sera pris afin de proposer un accompagnement ou une animation pour le départ.

Laurence USO intervient pour demander si un certificat médical sera requis pour les participants à la nage. La réponse formulée par Gil Bregeon et Claude Dréau est que nous demanderons lors de l'inscription un engagement sur l'honneur des participants à disposer d'un certificat médical valide de moins d'un an.

Cela fera l'objet d'une 'case à cocher' lors de l'inscription sur le site ainsi que d'un message de rappel des consignes de sécurité pour les participants. (équipement, entraînement etc.)

Gil Brégeon rappelle que les participants à cette nage sont pour la majorité d'entre eux des personnes faisant partie de clubs de Triathlon, de plongée et autres et qui de ce fait sont au courant des particularités de la nage en eau libre en période hivernale. De ce fait ils disposent vis à vis de leurs clubs d'un certificat médical valide. Par ailleurs le Défi sera encadré par les équipes de secouristes habituelles et la présence de deux médecins réanimateurs est prévue (1 à bord du bateau suiveur 'Fleur de Corail' et un autre à terre avec l'équipe de secouristes)

Le président signale que pour les dix ans du 'Défi de Séné' un tirage au sort avec lots sera organisée pour les nageurs et peut-être également un autre pour les randonneurs.

Différents points sont ensuite abordés :

Le montage de la tente pour que les nageurs puissent se changer sera réalisé avec des bénévoles de l'association Sénéthon le vendredi 3 en collaboration avec les services techniques de la mairie de Séné.

L'installation du matériel nécessaire au déroulement du 'Défi de Séné' à Port-Anna se déroulera le Dimanche 5 Décembre au matin à partir de 8 Heures et le début de la restauration.

A cet égard une remarque est faite concernant l'accostage du navire à passagers pour le transfert des nageurs en fonction de la hauteur d'eau disponible à la 'cale à morgates'. Le cas échéant l'embarquement pourrait se faire à l'autre cale (cale à gasoil).

Gil Brégeon évoque le fait que nous devons rencontrer les responsables du restaurant TI ANNA afin d'harmoniser l'emprise des emplacements de nos différents dispositifs. (tente secours, tentes de restauration, véhicules 'barrière' etc.)

Suite à la demande de Gil Brégeon pour savoir si d'autres points nécessitent des éclaircissements et comme aucune question n'est posée la réunion est clôturée.